ACTE PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2024

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry Service : Marchés publics

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS DECISION DU MAIRE

N° 005/2024

Objet : Prestation de sondage de sol et analyse de pollution de sol.

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de faire procéder à un sondage de sol, suivie d'une analyse de la pollution du sol par un bureau d'études spécialisé sur la parcelle AI 001 dit « terrain de 7 ha » dans le cadre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour la construction du collège,

Considérant l'offre technique et financière de l'entreprise WSP – BG, sise 40 avenue des Terroirs de France, à Paris (75012), répondant aux besoins exprimés,

DECIDE

<u>Article 1</u>: De signer le « diagnostic complémentaire (A200, A230) pour l'estimation financière de la gestion de futurs déblais, évaluation quantitative des risques sanitaires » avec l'entreprise WSP – BG, sise 40 avenue des Terroirs de France, à Paris (75012),

Article 2 : De confier la prestation à l'entreprise susmentionnée, pour une durée qui se confond avec la durée de la mission, estimée à 6 semaines, pour un montant global de 71 425 € HT, soit 85 710 € TTC,

Article 3: Dit que les crédits seront inscrits au budget 2024,

<u>Article 4</u>: Un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le 08/01/2024

Olivier CORZANI Maire de Fleury-Mérogis Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération